



**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES
DU PARACHUTISME »**

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du parachutisme » exerce le métier de moniteur de parachutisme. Il bénéficie d'une autonomie technique et pédagogique. L'activité du parachutisme sportif en France est principalement organisée autour de la Fédération française de parachutisme (FFP). La pratique du parachutisme s'effectue dans les écoles agréées dont les formes juridiques sont majoritairement des associations cependant elle peut également s'effectuer au sein de sociétés commerciales.

Le métier est exercé majoritairement à temps plein, selon parfois des horaires décalés comme lors de week-ends par exemple. Il se caractérise par :

- une saisonnalité de l'ordre de 8 à 9 mois,
- une forte prédominance d'activités de découverte et d'initiation pour un public en stage sportif.

Le titulaire du BPJEPS en parachutisme conçoit des séances permettant de sécuriser l'activité, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les participants en améliorant leur niveau d'autonomie et de pratique.

Ces modes d'intervention s'inscrivent principalement dans le cadre de la fédération pour :

- conduire un projet d'animation, d'initiation au développement de la pratique sportive en parachutisme ;
- accueillir les publics, participer à l'animation sportive d'une structure et contribuer à la promotion des activités du parachutisme ;
- participer à la valorisation de ce sport ;
- promouvoir la pratique pour les personnes en situation de handicap ;
- participer à l'organisation et à la gestion de l'activité en environnement spécifique ;
- garantir aux personnes dont il a la charge la fiabilité des informations techniques ;
- respecter, dans sa pratique pédagogique, le protocole de la démarche de pratique sportive en sécurité.

Lorsque les activités concernent les domaines de la progression méthode traditionnelle (TRAD), la progression accompagnée en chute (PAC) et le parachute biplace (TANDEM), le professionnel doit associer au BPJEPS mention « activités de parachutisme » le certificat complémentaire ad hoc.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Les modalités d'évaluation des blocs de compétences sont détaillées en annexe III du présent arrêté</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION

BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)

<p>A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen d'un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.</p>	<p>Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.
	<p>C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</p>	<p>Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques 	

		spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap
A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous	<p>Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
	C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public	<p>Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la	C.1.1.3. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de	Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime

structure du champ du sport ou de l'animation	l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus		<ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet		<p>Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités, - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires, - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités
	C.1.3.3. Remplir les obligations		Le candidat met en œuvre les démarches

	<p>administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</p>		<p>administratives en vigueur dans le cadre de son projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives
<p>A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis</p>	<p>C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</p>		<p>Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	<p>C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités</p>		<p>Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de

			<p>ressources matérielles, communication.</p> <p>- Il identifie deux facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants :</p> <p>participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication.</p> <p>- Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvres</p>
--	--	--	--

(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure.

La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 aux niveaux 5 et suivants.

Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

<p>A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.</p>	<p>Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.</p> <p>- Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés</p> <p>- Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes.</p> <p>- Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts.</p> <p>- Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions.</p> <p>- Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et</p>
--	---	---	--

	<p>C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous</p>		<p>son programme d'activités</p> <p>Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques
<p>A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation</p>		<p>Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
	<p>C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics</p>		<p>Le candidat présente un support de promotion de son animation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend en compte le public visé dans son message - Il invite au travers du message à participer à l'animation

			- Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi
BC 3 – CONCEVOIR, CONDUIRE, EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITES DU PARACHUTISME DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE			
A.3.1. Conception de séances de découverte et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités du parachutisme	C.3.1.1. Définir un cycle de séances de parachutisme, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés, dans une finalité d'apprentissage technique du parachutisme.	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen d'une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'initiation ou d'apprentissage des activités du parachutisme, suivie d'un entretien.	Le candidat présente sa démarche de conception d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage des activités du parachutisme : - Il précise en quoi le cycle s'inscrit dans le projet et l'organisation de travail de la structure - Il définit les objectifs du cycle en cohérence avec la finalité d'apprentissage technique du parachutisme - Par des exemples précis, il démontre la cohérence entre les objectifs du cycle de séances et les caractéristiques du public visé - Il précise les méthodes d'enseignement sur lesquelles il va s'appuyer dans le cadre du cycle de séances en lien avec les objectifs du cycle
	C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de parachutisme en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et des objectifs du cycle de séances, afin de respecter une progression cohérente.		Le candidat présente sa démarche de conception de séances de parachutisme : - Il présente les objectifs spécifiques, le contenu, le déroulement, les conditions de réalisation ainsi que les méthodes et outils mobilisés pour les atteindre et en vérifier l'atteinte - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement de la

		<p>séance, tels que prévus tiennent compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> * des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants * de l'environnement de pratique des activités du parachutisme <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre la cohérence entre le lieu de pratique défini pour la séance, les situations proposées et les caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau de pratique - Il précise et argumente la stratégie pédagogique envisagée au sein de chaque séance - Il explique comment il prévoit d'adapter la séance, en fonction des situations proposées, des réactions des pratiquants, de leurs caractéristiques et des progressions identifiées
	<p>C.3.1.3. Effectuer une veille liée à l'évolution des pratiques et de la réglementation des activités du parachutisme, en s'informant auprès de sources fiables, afin d'identifier le cadre réglementaire et sécuritaire applicable et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer le respect lors des séances de parachutisme.</p>	<p>Le candidat présente sa démarche de veille en parachutisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il démontre que les actions mises en œuvre répondent aux évolutions des pratiques et de la réglementation des activités du parachutisme - Il démontre la fiabilité et la diversité des sources utilisées - Il démontre comment il prend en compte les informations obtenues
	<p>C.3.1.4. Définir les conditions de réalisation d'une séance de parachutisme, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des</p>	<p>Le candidat présente la démarche conduite dans le cadre de la préparation d'une séance de parachutisme pour assurer sa sécurité, celle des pratiquants et</p>

	<p>caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer la sécurité des pratiquants, la sienne et celle des tiers, le respect de la réglementation en vigueur et d'atteindre les objectifs de séance.</p>		<p>celle des tiers et atteindre les objectifs de séance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que l'environnement de pratique défini pour la séance est en adéquation avec les situations proposées et les caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau de pratique - Il réalise les vérifications de sécurité concernant le lieu et le matériel nécessaire à la séance, notamment s'agissant de l'adéquation du matériel et des équipements aux caractéristiques des pratiquants - Il démontre s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.
<p>A.3.2. Conduite de séances d'initiation, de découverte et d'apprentissage des activités du parachutisme</p>	<p>C.3.2.1. Vérifier les ressources matérielles et les équipements nécessaires à la réalisation d'une séance de parachutisme, selon l'environnement de pratique, le contenu de la séance et les caractéristiques des pratiquants, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement.</p>		<p>Le candidat présente la démarche lui permettant de prendre en compte les risques avant la séance de parachutisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que la disponibilité des ressources matérielles et des équipements est vérifiée en amont de la séance - Il démontre que l'état des matériels, équipements et lieux de pratique nécessaires à la réalisation en sécurité de la séance est vérifié en amont de la séance -Il démontre que le niveau de vérification opéré est en adéquation avec le contenu de la séance et les caractéristiques du public, notamment son niveau de pratique.

	<p>C.3.2.2. Accueillir les pratiquants à une séance de parachutisme, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles de sécurité, afin de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants.</p>		<p>Le candidat met en œuvre un temps dédié à l'accueil des pratiquants lors d'une séance de parachutisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite les leviers utilisés pour instaurer une dynamique visant l'implication des pratiquants au cours de la séance - Il présente les objectifs, les règles de sécurité et de bon fonctionnement ainsi que les attendus spécifiques de la part des pratiquants lors de la séance - Il s'assure de la bonne compréhension des règles à respecter par les pratiquants
	<p>C.3.2.3. Présenter les consignes, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance de parachutisme, en adaptant leur transmission selon les caractéristiques des pratiquants et les risques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les pratiquants.</p>		<p>Le candidat met en œuvre un temps dédié à la présentation des consignes à respecter au cours de la séance de parachutisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille les consignes permettant d'assurer la sécurité des pratiquants, la sienne et celle des tiers, le respect de l'environnement de pratique et de la réglementation en vigueur - Il s'assure de la bonne compréhension des consignes à respecter par les pratiquants - Il démontre qu'il a sélectionné les consignes pertinentes au regard des situations, des caractéristiques des pratiquants et des risques spécifiques identifiés.
	<p>C.3.2.4. Conduire une séance de parachutisme en sécurité, en s'appuyant sur l'analyse technique des</p>		<p>Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants au cours de la séance de parachutisme :</p>

	<p>réalisations des pratiquants, et en identifiant leurs besoins spécifiques d'accompagnement, afin d'apporter des solutions favorisant la progression de chacun et d'adapter la séance en conséquence.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Il met en œuvre la séance en s'appuyant sur ses travaux de conception - Il formule des consignes claires et précises concernant les situations proposées - Il observe, écoute et analyse les réalisations techniques des pratiquants et leurs besoins d'accompagnement individuels tout au long de la séance - Il démontre comment il adapte la séance en conséquence : durée des séquences, techniques et situations pédagogiques, solutions apportées ... - Il valorise les réalisations des pratiquants - Il crée des situations d'échanges avec les pratiquants permettant un temps de retours et/ou de réactions au cours de la séance -Il vérifie que la séance répond aux objectifs définis.
	<p>C.3.2.5. Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de parachutisme, en observant leur comportement et leurs réalisations afin d'intervenir en cas de situation accidentogène.</p>		<p>Le candidat démontre comment il détecte les freins et/ou les difficultés rencontrés par les pratiquants au cours de la séance de parachutisme et identifie les risques associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il veille à la sécurité des pratiquants tout au long de la séance -Il intervient de manière proportionnée en cas de situation accidentogène
<p>A.3.3. Evaluation de séances de découverte et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des</p>	<p>C.3.3.1. Analyser une séance de parachutisme, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur</p>		<p>Le candidat réalise le bilan de la séance de parachutisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre avoir observé, analysé et pris

activités du parachutisme	les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations.		<p>en compte les situations et les échanges intervenus au cours de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise les outils d'évaluation présentés dans le cadre de la conception des séances pour vérifier l'atteinte des objectifs - Il met en évidence les points forts de son action au cours de la séance ainsi que les points à améliorer. Il identifie les modifications à apporter aux séances suivantes.
	C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances de parachutisme, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques.		<p>Le candidat réalise le bilan des séances de parachutisme susceptibles de s'inscrire dans un même cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre la pertinence des deux séances constitutives du cycle au regard des objectifs initialement définis - Il identifie et argumente les améliorations à apporter aux séances suivantes du cycle et à sa pratique en général.